
COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-02-5d-U

Approbation d'une promesse synallagmatique de vente entre la SCCV FONTENAY-SOUS-BOIS RABELAIS et la commune de Fontenay-sous-Bois concernant la parcelle AR 654p5

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le **QUATRE FEVRIER** les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **VINGT-NEUF JANVIER**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENTS.ES

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M.DAUMONT LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M.NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. BERTRAND, M. LECOQ, M.BEDOURET, Mme CAZALS

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

Mme LARABI	a donné mandat à	M. LACHELACHE
Mme MICHEL	a donné mandat à	M.ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à	Mme LELU
M.MATHIEU	a donné mandat à	M.BERTRAND
M.GUYOT	a donné mandat à	M.LECOQ
Mme AMSELLEM-SIMONNET	a donné mandat à	Mme CHAMBRE MARTIN

ETAIT ABSENTE

Mme INDJA

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme KLOPP ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2241-1 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 décembre 2015 par le Conseil municipal et les modifications des 14 février 2018, 17 février 2019 et 8 décembre 2020 par le Conseil de territoire Paris-Est Marne&Bois ;

CONSIDERANT que l'assiette foncière des équipements publics projetés dans le cadre de l'opération Rabelais, tels qu'une médiathèque et un centre municipal de santé, repose partiellement sur la parcelle cadastrée AR n°654p5 ;

CONSIDERANT le plan de division foncière du cabinet du géomètre-expert ALTIUS ;

CONSIDERANT la condition suspensive au profit de la SCCV FONTENAY-SOUS-BOIS RABELAIS d'obtenir un permis de construire définitif sur la parcelle cadastrée section AR n°654 pour la réalisation d'un ensemble immobilier à usage principal d'habitation ;

CONSIDERANT la condition suspensive au profit de la commune de Fontenay-sous-Bois de signer concomitamment une promesse synallagmatique de vente sur les parcelles cadastrées AR n°655p1, 655p3 et 655p4 en vue de l'édification d'une médiathèque et d'un centre municipal de santé avec la société FTIMMO H au prix d'un million d'euros ;

CONSIDERANT que la promesse synallagmatique de vente est consentie pour un délai expirant au plus tard le 30 octobre 2021 ;

À LA MAJORITÉ

DECIDE

Par 36 voix pour

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M.CORNELIS, Mme FENASSE, M.SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M.LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M.MORA, Mme LELU, M.DAMIANI, Mme BENZIANE, M.GUENICHE, Mme AIT-BAHLOUL, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M.BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M.MALLERIN, Mme GAUTHIER, M.CHAMPETIER, M.CLERGET, Mme LARABI, M.LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M.MULLER, M.DAUMONT-LEROUX, M.BATTAL, Mme SAINT-GAL, M.RISPAL, Mme JANIAUX, M.NOMBO POATY, Mme MARTINEZ

Par 6 voix contre

Mme CHAMBRE-MARTIN, M.MATHIEU, M.GUYOT, M.BERTRAND, M.LECOQ,
Mme AMSELLEM SIMONNET

Par 2 abstentions

M.BEDOURET, Mme CAZALS

Approbation d'une promesse synallagmatique de vente entre
la SCCV FONTENAY-SOUS-BOIS RABELAIS et la commune de Fontenay-sous-Bois
concernant la parcelle AR 654p5

Article 1 : d'autoriser la finalisation de la rédaction des promesses synallagmatique de vente et de ses annexes ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse synallagmatique de vente entre la SCCV FONTENAY-SOUS-BOIS RABELAIS et la commune de Fontenay-sous-Bois concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée section AR numéro 654p, d'une surface d'environ 37m², à l'EURO SYMBOLIQUE ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et les actes nécessaires à la réalisation de cette vente immobilière ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer, sous condition de réalisation des conditions suspensives, l'acte de vente qui viendra en réalisation de la promesse de vente ;

Article 5 : d'autoriser le versement de la somme de 1€ (UN euro) au profit de la SCCV FONTENAY-SOUS-BOIS RABELAIS, prévue au budget 2021 (chapitre 21, nature 2 115, fonction 824, ligne de crédit 27 988) par mandatement et le paiement des frais et droits également par mandatement.

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le1.2.FEV.2021.....

Publication

le1.2.FEV.2021.....

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

